Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

cerfa
**N° 14734*03**

***Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale***
***Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative***

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
|---|---|---|
| | | |

## 1. Intitulé du projet

Aménagement Voirie et espace public Hub 2.0 - Louviers

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

**2.1 Personne physique**

Nom | Prénom

**2.2 Personne morale**

| | |
|---|---|
| Dénomination ou raison sociale | Agglomération Seine Eure |
| Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale | Bernard Leroy , Président |
| RCS / SIRET | 2 0 0 0 3 5 6 6 5 |
| Forme juridique | EPCI |

***Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1***

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)* |
|---|---|
| n° 6 a) construction de routes classées dans le domaine public d'une commune ou d 'un EPCI<br>n° 41 a) aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus | L'opération consiste à l'aménagement d'une voirie de bouclage, la création d'un cheminement doux et des stationnements sur le site du HUB.<br>- création d'une voirie permettant de boucler l'ancien bâtiment historique mais aussi d'offrir des accès à l'arrivée d'Hermès en septembre 2021 à l'est<br>- Un parking de 150 places au Nord de la parcelle, le long d'Hermès<br>- Un parking de 100 places au Sud de la parcelle<br>- des jonctions piétonnes et cycles tant pour les entreprises que pour les riverains |

## 4. Caractéristiques générales du projet

***Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire***

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

A l'Ouest la nouvelle rue principale en double sens, qui supportera la circulation des VL et des PL, pénètre sur le périmètre du site au niveau de l'avenue Winston Churchill à Louviers et rejoint au Nord la Rue Charles Cros, dans l'optique d'une ouverture sur cette rue dans le futur. La voirie de bouclage ayant pour vocation de desservir les entreprises de fond de parcelle circule avec un principe de sens unique du Nord au Sud. Deux parkings paysagers prennent place sur le périmètre de l'opération. Un premier au Nord de 150 places sera utilisé en complément pour les employés du pôle Hermès, un second au Sud de 97 places sera principalement utilisé pour la future Halle Congrès (en cours d'étude), mais aussi pour les futures entreprises qui s'installeront dans les bâtiments réhabilités du Hub 2.0. Ces stationnements sont réalisés en respectant un parti d'aménagement qui vise à limiter les zones imperméabilisées. Des noues et des massifs seront implantés dès que l'espace le permet sur ces deux parkings. Deux ou trois accès piétons se feront directement sur la future voie verte (ex voie ferrée SNCF) envisagée par l'Agglomération Seine-Eure dans le cadre d'un autre projet. Un autre accès raccordera le site à la rue Saint Hildevert, par le Nord de la parcelle Hermès . Une piste cyclable traverse le site et relie l'avenue Winston Churchill, coté Ouest, à la rue Saint-Hildevert coté Nord-Est. En complément, 10 000 m² de bâtiments existants sur le site ont fait l'objet d'une déconstruction dans le cadre du portage par l'EPFN.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

**4.2 Objectifs du projet**

L'opération qui consiste à l'aménagement d'une voirie de bouclage, la création de cheminements doux et de stationnements sur le site du HUB, se fait dans un contexte de grande modification spatiale. En effet les bâtiments du Hub de Louviers font partie de l'ancienne entreprise CINRAM, et une partie de ces bâtiments (10 000 m²) a été déconstruite par l'EPFN afin de reconquérir le site. Une autre partie des bâtiments a été réhabilitée pour accueillir de nouvelles entreprises, dont un espace de Coworking, et maintenir une offre d'activités sur le territoire de Louviers et de l'Agglomération Seine Eure . Il s'agit d'un site qui pourra accueillir des entreprises de services comme des entreprises de manufacture. L'objectif premier est de redonner les pleins usages et fonctions de cette entité économique du territoire de Louviers. Positionné en entrée de ville de Louviers, ce site fait la jonction entre le parc d'activités de la Fringale et le cœur de ville . L'aménagement de cet espace public doit connecter les activités économiques aux habitants des quartiers et des commerces alentours . Ce parc d'activités sera ouvert sur la ville avec la possibilité d'y accéder de part et d'autre,via les voiries existantes et par le Bus à Haut Niveau de Service . Une attention particulière sera apportée aux espaces verts afin de donner un caractère un peu plus urbain au site.
Enfin accompagné d'un bureau d'étude hydraulique, une étude spécifique a été réalisée sur la gestion des eaux de pluies en favorisant l'hydraulique douce et le recours à une gestion intégrée.

**4.3 Décrivez sommairement le projet**

**4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux sont prévus sur 8 mois .
Les premières phases concerneront le terrassement, les structures de chaussée et la mise en place des noues . L'entreprise mettra en place tous les réseaux secs et l'assainissement afin de finaliser les revêtements définitifs de chaussée, les pistes cyclables et les cheminements doux.
En fonction de la saison, les espaces verts seront réalisés avec engazonnement, prairies classiques ou humides et plantation d'arbres . Enfin en parallèle , le mobilier urbain et candélabres seront positionnés.

**4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La voirie de bouclage sera utilisée par les salariés du site et par quelques poids lourds qui réaliseront des livraisons .
Les poches de stationnement seront utilisés par les salariés du site et ponctuellement par des visiteurs lors d'événements dans la future Halle Congrès. Quant aux cheminements piétons et cycles , ils seront utilisés par les salariés pour venir travailler ou par les riverains pour accéder aux différents quartiers autour du site , aux équipements ainsi qu'aux commerces.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**
*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet sera soumis à un permis d'aménager et fera l'objet de la réalisation d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|---|
| Superficie globale du projet | 30 700 m² |
| Terrassement | 21 000 m² |
| Longueur voirie VL | 500-700 ml |
| Longueur piste cyclable | 500 ml |
| Prairie classique et humide | 7000-9000 m² |

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

26 avenue Winston Churchill 27400 Louviers

**Coordonnées géographiques**[1] **Long.** 4 9 ° 2 2 ' 4 8 " 5 7 **Lat.** 0 1 ° 1 6 ' 9 2 " 0 7

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : **Long.** __ ° __ ' __ " .. **Lat.** __ ° __ ' __ " ..

Point d'arrivée : **Long.** __ ° __ ' __ " .. **Lat.** __ ° __ ' __ " ..

Communes traversées :

***Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6***

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui [X] Non [ ]

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui [ ] Non [X]

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☐ | ☒ | |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☒ | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☒ | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☒ | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☒ | Arrêté prescrivant une surveillance de la qualité des eaux souterraines, gaz des sols et air ambiant au droit des terrains exploités par l'ancienne entreprise CINRAM |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☒ | |
| **Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :** | **Oui** | **Non** | **Lequel et à quelle distance ?** |
| D'un site Natura 2000 ? | ☐ | ☒ | |
| D'un site classé ? | ☐ | ☒ | |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**
Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>*Appréciez sommairement l'impact potentiel* |
|---|---|---|---|---|
| **Ressources** | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☒ | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☒ | |
| **Milieu naturel** | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☐ | ☒ | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☒ | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☐ | ☒ | |
| **Risques** | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| **Nuisances** | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | ☒ | ☐ | Le site est un parc d'activités en devenir qui engendrera des déplacements de salariés . L'infrastructure mise en place devra supporter ponctuellement des PL et des flux de véhicules légers des salariés des entreprises . Pour le moment , nous savons qu'environ 300 salariés s'installeront sur la parcelle de l'entreprise Hermès , et prévoyons une seconde poche de stationnement de 100 places. |
| | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| **Emissions** | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des effluents ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☐ | ☒ | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Patrimoine / Cadre de vie / Population** | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☐ | ☒ | |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'aménagement de voirie et d'espace public engendre une augmentation de surface imperméabilisée qui oblige le maître d'ouvrage à réfléchir sur la gestion des eaux pluviales. Sur ce projet , plusieurs noues et bassins sont prévus afin de minimiser le rejet des eaux dans les canalisations et privilégier l'infiltration naturelle dans le sol en sécurisant 'occurence d'une pollution accidentelle par mise en place de séparateurs et/ou de géotextile permettant une évacuation des terres éventuellement polluées par un épandage accidentel.

Il est aussi proposé de mettre en place une gestion différenciée des espaces verts afin de privilégier la biodiversité . L'exploitation de ces espaces se fera de façon raisonnée.

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ; | ☒ |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | ☒ |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | ☒ |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | ☒ |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | ☒ |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☐ |

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
| --- |
| Notice Avant-projet préalable |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Louviers le 02/06/2020

Signature

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE - EURE

Par délégation,
Le Directeur des Services Techniques,
Philippe CROU